



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 14 juin 2011
(OR. en)**

10664/11

**SOC 440
ECOFIN 287
EDUC 105**

NOTE DE TRANSMISSION

des: Comité de l'emploi et Comité de la protection sociale
au: Comité des représentants permanents (1^{ère} partie)/Conseil (EPSCO)
Objet: Examen des programmes nationaux de réforme pour 2011
- Avis commun du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale
= *Approbation*

Les délégations trouveront ci-après l'avis commun du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale sur les programmes nationaux de réforme pour 2011, en vue de la session du Conseil "EPSCO" qui se tiendra le 17 juin 2011.



Comité de l'emploi Comité de la protection sociale

EXAMEN DES PROGRAMMES NATIONAUX DE RÉFORME (PNR) POUR 2011:

CONCLUSIONS

Avis du Comité de l'emploi et de Comité de la protection sociale

En dépit de signes de reprise économique encourageants dans l'ensemble de l'UE, les incidences de la crise économique continuent de se faire sentir sur les marchés du travail. Le chômage demeure à un niveau élevé, le chômage à long terme continue d'augmenter et les disparités régionales sont accentuées en Europe. Le chômage des jeunes est dramatiquement élevé dans plusieurs États membres et demande qu'une action urgente soit entreprise à l'échelon national et au niveau européen.

En outre, en dépit du niveau actuel de protection sociale, un grand nombre de personnes sont menacées de pauvreté, vivent dans le plus grand dénuement matériel ou font partie de ménages sans emploi. Tout au long de cette période, les systèmes de protection sociale ont fait preuve d'une capacité d'adaptation remarquable en réussissant à atténuer les incidences de la crise sur la population et en contenant le risque de pauvreté et d'exclusion, contribuant ainsi à une croissance inclusive.

L'UE doit poursuivre son action contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale avec la même détermination que celle dont elle fait preuve pour œuvrer à la relance économique, tout en tenant compte, d'une façon équilibrée, de la nécessité d'un assainissement budgétaire. Tout en recherchant une plus grande efficacité des dépenses publiques dans les politiques d'emploi et les politiques sociales, les PNR confirment toute l'importance qui est attachée à la réalisation des grands objectifs de l'UE en matière d'emploi, d'éducation et de réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, les fonds structurels et, en particulier, le Fonds social européen restent indispensables pour favoriser la participation au marché du travail et renforcer l'inclusion active des groupes vulnérables.

Compte tenu des spécificités institutionnelles et culturelles des marchés nationaux du travail et des systèmes de protection sociale, des pratiques nationales dans le cadre du dialogue social ainsi que de l'autonomie des partenaires sociaux, l'examen des PNR auquel ont procédé les comités a confirmé une forte convergence des politiques en vue de la réalisation des grands objectifs de l'UE en matière d'emploi et de réduction de la pauvreté. Les conclusions préliminaires suivantes peuvent être tirées des différents examens:

La dimension de l'emploi dans les PNR

1. Par rapport aux projets de PNR, certains États membres ont relevé leur niveau d'ambition concernant leurs taux d'emploi nationaux respectifs. D'après les estimations, le résultat collectif devrait être plus proche de l'ambition de l'UE, qui est de porter le taux d'emploi à 75 % d'ici 2020, même si l'écart s'élève encore à 1-1,3 points de pourcentage. Un tiers des États membres se sont également engagés à atteindre des objectifs nationaux secondaires pour certains sous-groupes du marché du travail, en particulier les femmes.

2. Les conclusions que le Comité de l'emploi a tirées des projets de PNR de novembre 2010 sont confirmées. Les mesures de réforme sont clairement liées aux goulets d'étranglement sur le marché du travail, bien qu'il soit trop tôt pour juger si elles sont suffisantes. À côté des défis par pays qui seront proposés dans le relevé des résultats en matière d'emploi et des recommandations par pays, il est utile de mettre en avant les enjeux communs suivants résultant de l'examen par pays:
 - 2.1 **L'accroissement de la participation au marché du travail** reste le défi majeur pour l'ensemble des États membres. Les mesures générales et ciblées destinées à promouvoir l'emploi des femmes, des travailleurs âgés, des personnes peu qualifiées et des jeunes, ainsi que l'emploi des migrants en situation régulière et d'autres groupes défavorisés, demeurent au premier plan des préoccupations des États membres.

- 2.2** Les responsabilités familiales exercent une forte influence sur la **participation des femmes** et les heures prestées. Dans de nombreux États membres, il est toujours jugé nécessaire d'améliorer la qualité de la prise en charge des enfants et des personnes dépendantes et de rendre ces services plus abordables. Les politiques visant à renforcer l'attrait du travail, en particulier les avantages professionnels, peuvent favoriser la participation au marché du travail des personnes (souvent des femmes) qui apportent le deuxième revenu du ménage. Des politiques visant à éliminer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes ou les plafonds de verre et à promouvoir des modalités de (temps de) travail flexibles peuvent aussi contribuer à attirer davantage de femmes sur le marché de l'emploi.
- 2.3** Les jeunes sont les plus affectés par la **segmentation du marché du travail** et ont supporté de manière disproportionnée le poids de la crise, ce qui risque de créer une "génération perdue". Des mesures ciblées sont nécessaires car le chômage des jeunes, même s'il est plus sensible à la conjoncture économique, continue de croître dans certains pays en dépit des signes de reprise économique. Dans certains États membres, un grand nombre de jeunes qualifiés émigrent vers d'autres pays de l'UE ce qui entraîne une importante "fuite des cerveaux".
- 2.4** Dans de nombreux pays, l'augmentation de l'âge (effectif) du départ à la retraite a été jugée essentielle pour accroître la **participation des travailleurs âgés**. En outre, les mesures d'incitation ou de dissuasion d'ordre financier jouent un rôle non négligeable dans le choix que font les personnes de prolonger la durée de leur vie professionnelle. Néanmoins, les politiques visant à réduire les régimes de retraite anticipée et à élargir l'accès à la formation tout au long de la vie et à des conditions de travail adéquates doivent venir compléter la réforme des systèmes de retraite.
- 2.5** L'amélioration de **l'offre, de l'adéquation et de la qualité des systèmes d'éducation et de formation**, ainsi que le renforcement de **la lutte contre l'inadéquation des qualifications**, tant pour les jeunes que pour les adultes, occupent une place prépondérante dans les programmes de réforme de presque tous les pays et sont nécessaires pour accroître la productivité. L'accent est mis sur l'amélioration de l'accès à des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie et sur l'attractivité des systèmes de formation professionnelle et d'apprentissage. À cet égard, les partenariats entre les établissements d'enseignement et de formation et les partenaires sociaux pourraient améliorer l'adéquation de ces systèmes aux besoins du marché du travail. D'autres mesures sont également nécessaires pour proposer à davantage de jeunes en décrochage scolaire d'autres possibilités d'enseignement et de formation professionnelle.

- 2.6** Compte tenu des contraintes budgétaires et d'une demande plus forte liée à l'augmentation du nombre des chômeurs inscrits, les services publics et privés de l'emploi sont appelés à améliorer la mise en œuvre et l'efficacité de leur action. Dans de nombreux pays, des synergies sont recherchées entre différents services de l'emploi, ainsi qu'avec les services sociaux, afin de renforcer l'impact des mesures d'activation, en particulier auprès des chômeurs de longue durée, tout en apportant un soutien aux revenus des personnes qui en ont le plus besoin. L'évolution vers une **approche fondée sur la responsabilité mutuelle** dans les régimes de prestations de chômage peut également contribuer à renforcer l'efficacité des dépenses publiques.
- 2.7** Une grande importance est accordée aux mesures favorisant la création d'emploi, telles que la réduction ciblée des coûts salariaux indirects des catégories de personnes peu qualifiées ou vulnérables, la promotion de l'activité professionnelle non salariée et de la création d'entreprise, ou l'amélioration de la compétitivité des PME. En outre, la **lutte contre le travail non déclaré** est jugée nécessaire pour intégrer les emplois existants dans l'économie officielle, en permettant aux travailleurs de bénéficier des avantages inhérents à des contrats réguliers (tels que l'accès aux systèmes de protection sociale) et de contribuer à l'assainissement des finances publiques.
- 2.8** Plusieurs États membres attirent l'attention sur les actions qui sont mises en œuvre par ou en liaison avec les partenaires sociaux afin de maintenir l'équilibre entre l'évolution des salaires et la croissance de la productivité. La réactivité des mécanismes de fixation des salaires par rapport à l'évolution des marchés doit également être améliorée afin de pouvoir garantir la compétitivité de la zone euro.
- 3.** Compte tenu des priorités du rapport commun sur l'emploi pour 2011 et des confirmations apportées par l'examen effectué, le Comité de l'emploi présentera en décembre 2011 au Conseil EPSCO, dans le cadre de la surveillance thématique renforcée actuellement mise en œuvre, une analyse approfondie des mesures destinées à stimuler la création d'emploi et à améliorer la participation au marché du travail des personnes apportant un deuxième revenu au ménage et des travailleurs âgés.

La protection et l'inclusion sociales dans les PNR

4. L'adéquation et la viabilité de la protection sociale sont des éléments essentiels dans le cadre des priorités des PNR pour 2011:

4.1 Les États membres ont pris des mesures importantes pour atteindre l'objectif général de réduction de la pauvreté que s'est fixé l'UE. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que, conformément à l'objectif énoncé par le Conseil européen, 20 millions de personnes au moins cessent d'être confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion.

4.2 Les États membres ont répondu à l'appel du Conseil européen du 24 mars 2011 afin d'améliorer la viabilité des finances publiques et d'assurer l'adéquation des retraites et des prestations sociales. La modernisation des systèmes de protection sociale est mise en œuvre dans l'objectif de s'adapter aux changements démographiques et à la diminution de la main d'œuvre, d'améliorer la portée et l'efficacité de ces systèmes en s'appuyant sur un financement durable, de renforcer le potentiel de création d'emplois ainsi que l'impact des prestations sociales sur la réduction de la pauvreté, de favoriser la participation des personnes au marché du travail et de maintenir leur employabilité.

4.3 Le nombre des bénéficiaires de prestations de chômage et de prestations d'assistance sociale demeure élevé en dépit de la reprise qui s'amorce. Une reprise créatrice d'emplois contribuera à réduire ce nombre.

4.4 Des mesures sont déjà prises pour préserver l'adéquation et la viabilité des systèmes de retraite. Comme l'a indiqué le Conseil européen dans ses conclusions des 24 et 25 mars 2011 sur le Pacte pour l'euro plus, les systèmes de retraite doivent être adaptés à la situation démographique nationale, par exemple en adaptant l'âge réel de la retraite à l'espérance de vie. On peut y parvenir non seulement en augmentant l'âge légal de départ à la retraite, mais aussi en réduisant les régimes de retraite anticipée et en adaptant les droits à pension à l'évolution de l'espérance de vie. Cela exige une amélioration des possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés. Ces mesures sont mises en œuvre pour faire en sorte que les systèmes de protection sociale puissent permettre à leurs bénéficiaires de conserver leur niveau de vie après leur départ à la retraite, pour promouvoir des pensions de vieillesse et des soins de santé et de longue durée adéquats, et pour prévenir une augmentation de la pauvreté des personnes âgées. L'augmentation des taux d'emploi et la croissance économique durable sont essentiels à la viabilité et à l'adéquation des systèmes de retraite.

5. La lutte contre la pauvreté grâce à des marchés du travail inclusifs et l'amélioration de l'accès à des services de soutien figurent parmi les principales actions menées par les États membres

5.1 L'accent mis par les États membres sur l'élaboration de stratégies d'inclusion active est un élément essentiel pour parvenir à une croissance inclusive. Des efforts concertés sont déployés à tous les niveaux du pouvoir et en partenariat avec les partenaires sociaux et les ONG pour améliorer l'accès à l'emploi, lutter contre la pauvreté au travail et faire face à la segmentation du marché de l'emploi.

5.2 L'examen a permis de mettre en lumière les possibilités d'amélioration de l'interaction entre les politiques d'emploi et les politiques de protection sociale:

- le renforcement du lien entre l'aide sociale et le soutien au marché du travail grâce à une meilleure coordination entre les services sociaux et les services gestionnaires des prestations de chômage ainsi que les services de l'emploi publics et privés, et l'instauration de mesures d'incitation au travail et de conditions liant l'octroi des prestations à la formation et à la recherche d'un emploi sont autant de facteurs de succès;
- des mesures visant à améliorer l'accès à la formation pour les personnes peu qualifiées et les personnes qui occupent des emplois temporaires, et à introduire des subventions salariales ainsi que des prestations liées à l'exercice d'un emploi pour certaines catégories de travailleurs sont mises en œuvre pour rendre le marché du travail plus inclusif. L'exploitation du potentiel de création d'emplois des entrepreneurs et de l'économie sociale est considérée comme un domaine d'action prometteur à cet égard;
- la mise à disposition de services de garde d'enfants abordables, l'instauration de modalités de travail flexibles et les autres mesures visant à concilier la vie professionnelle et la vie privée sont essentielles pour renforcer la participation au marché du travail des parents isolés et des personnes apportant un deuxième revenu au ménage.

6. La protection des groupes vulnérables et la lutte contre le problème des sans-abri et de la pauvreté des enfants sont des questions nécessitant des engagements forts en faveur d'une croissance inclusive:

- 6.1** Les mesures nécessaires destinées à protéger les groupes vulnérables confrontés à de grandes difficultés pour obtenir un emploi - et qui sont donc tributaires de prestations sociales adéquates - sont mises en œuvre dans le cadre de l'assainissement budgétaire. En outre, la fourniture de services intégrés adaptés aux besoins individuels permet l'insertion professionnelle d'un plus grand nombre de personnes, ainsi que l'amélioration de l'efficacité des dépenses.
- 6.2** Le fait de grandir dans la pauvreté a des répercussions négatives sur le bien-être des enfants, sur leur réussite scolaire et sur les perspectives de vie des générations à venir¹. Les stratégies d'inclusion active en faveur des familles et des enfants sont considérées comme essentielles pour faire reculer la pauvreté, en associant de manière appropriée les politiques relatives au marché du travail, les mesures de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale ainsi que les mesures de soutien aux revenus, tout en accordant une attention particulière aux parents isolés et aux familles confrontées à des besoins spécifiques et en mettant l'accent sur le développement de la petite enfance, la qualité de l'enseignement, le logement, les soins de santé et la participation sociale.

Observation finale

Les deux comités présenteront leurs conclusions sur les travaux et les résultats du premier Semestre européen à l'automne.

¹ 25 millions d'enfants étaient menacés de pauvreté ou d'exclusion en 2009.